



## **Cercle Sol – Réorganisation du groupe d'échange d'expériences entre les services spécialisés de la protection des sols**

En 2015, à l'occasion de l'Année internationale des sols, les services de la protection des sols de la Confédération, des cantons et de la Principauté du Lichtenstein ont décidé de réorganiser leur groupe d'échange d'expériences.

**Lors de la réunion du 17 juin 2015 à Lucerne, le projet de concept a été finalisé et la création du Cercle Sol approuvée.**

### **Demande à la CCE**

Le Cercle Sol demande à la Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement de prendre acte de sa création et d'approuver son intégration dans la structure des cercles existante (Cercle Déchets, Cercle Bruit, Cercle Air, Cercle'Eaux, Lab'Eaux).

### **Explications**

Les explications suivantes portent sur les raisons de la réorganisation du Cercle Sol et sur le processus de décision.

#### Contexte

Les échanges entre les services cantonaux de protection des sols ont été initiés en 1988/1989, peu après l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les polluants du sol (Osol, remplacée par l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols [OSol]) et la création de services de protection des sols dans une dizaine de cantons. Il s'agissait alors d'élaborer conjointement des bases pour ce nouveau domaine d'exécution, d'identifier les besoins et de les signaler à la Confédération.

Les nombreuses séances de la phase initiale ont cédé la place en 1991 à des rencontres semestrielles réunissant les services de protection des sols de tous les cantons et de la Confédération ainsi que le responsable de l'observatoire national des sols (NABO).

Les cantons fondateurs avaient alors choisi non pas de créer une association telle que Cercle Air, mais de se réunir régulièrement pour des échanges informels entre les services de la protection des sols des cantons et de la Confédération. Cette plateforme, nommée ERFA FABO CH, ne comportait aucun comité, les rencontres étant organisées à tour de rôle par les cantons sur une base volontaire.

Dès lors, d'autres entités ont vu le jour, à savoir quatre groupes régionaux : FABOst (AR, AI, GL, GR, SG, SH, TG, ZH ainsi que la principauté du Liechtenstein), FABO NWCH (AG, BE, BL, BS, LU, SO), Z-CH (LU, NW, OW, SZ, UR, ZG), ROSOL (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS, TI) ; et cinq groupes spécialisés : AGIR (protection chimique des sols), VBB/BSA (Biologie du sol – application) ainsi que, plus récemment, ERFA Bodenfeuchtemessnetz (plateforme d'échange liée au réseau de mesure de l'humidité du sol), le groupe de travail KABO et VBPhy (groupe technique pour la mise en œuvre de l'OSol : domaine atteintes physiques) mis en place par l'OFEV.

### Nécessité d'une réorganisation

L'ERFA FABO CH a fonctionné pendant 23 ans sur cette base informelle, jusqu'au printemps 2013, lorsque le canton organisateur s'est rétracté. Deux ans se sont ensuite écoulés avant l'organisation d'une nouvelle réunion. Il est alors apparu que la structure informelle de la plateforme, qui avait longtemps fait ses preuves, ne répondait plus aux attentes.

Au cours des dernières années, la nature des rencontres a en effet changé, passant d'un simple échange d'expériences à un séminaire exigeant du canton hôte un apport scientifique important. Cette nouvelle donne a de toute évidence eu un effet dissuasif sur les cantons.

Si les services cantonaux de la protection des sols ont regretté le manque de coordination en ce qui concerne les échanges pendant cette interruption de deux ans, l'OFEV a lui déploré l'absence d'interlocuteur dans le domaine de la protection des sols.

### Mandat

Lors de la réunion de l'ERFA FABO CH du 30 octobre 2014 à Soleure, les représentants des cantons et de la Confédération ont pris la décision de créer une nouvelle structure, plus formelle, qui porterait le nom « Cercle Sol », par analogie aux cercles existants.

L'ERFA a confié l'élaboration d'un projet concret à un groupe de travail composé de représentants des services de la protection des sols des cantons de Fribourg (Barbara Gfeller Laban), de Soleure (Gaby von Rohr) et de Zurich (Thomas Wegelin), du chef de l'office de l'environnement du canton de Nidwald (Gérald Richner), qui représente à la fois la CCE et un petit canton, et de représentants de la section Sols de l'OFEV (Bettina Hitzfeld, Roland von Arx). Lors de sa réunion du 15 janvier 2015, compte tenu des points traités le 30 octobre 2014, le groupe de travail a décidé que :

- le statut de cette organisation resterait simple et qu'aucune association ne serait créée. Le Cercle Sol regrouperait les services de protection des sols de l'ensemble du pays et tiendrait compte des travaux des groupes régionaux et des groupes spécialisés établis. Sa création devrait par ailleurs améliorer la collaboration avec la Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement (CCE) ;
- les caractéristiques des cercles déjà existants avaient été comparées dans le concept du Cercle déchets. Cette vue d'ensemble et les documents du Cercle Déchets (concept et cahier des charges) ont servi de base à la réflexion sur les différentes formes d'organisation possibles. Au final, c'est le modèle du Cercle déchets qui a été préféré.

### Décision

Le 20 avril 2015, le groupe de travail a soumis pour avis le projet du concept Cercle Sol, daté du même jour, aux responsables des services de la protection des sols des cantons et de la Principauté du Lichtenstein.

Les propositions et demandes de modifications ont été discutées lors de la réunion des services spécialisés du 17 juin 2015. Les points en suspens ont pu être clarifiés par voie de consensus et par vote en cas de désaccords.

La création du Cercle Sol a été acceptée et le modèle proposé approuvé, y compris les modifications discutées. Le groupe de travail a été chargé d'adapter le modèle en fonction des décisions prises et il n'a pas été jugé nécessaire de soumettre la version définitive pour approbation.

4 août 2015

Gaby von Rohr, Barbara Gfeller Laban, Thomas Wegelin, Gérald Richner, Bettina Hitzfeld, Roland von Arx



## Concept Cercle Sol

### 1 Objectifs

- Défense des sols
- Échange d'expériences et d'informations pratiques entre les cantons et la Confédération
- Amélioration de l'efficacité des services de la protection des sols, suppression des redondances et élimination de pratiques contradictoires en matière d'exécution
- Coordination et information en matière d'exécution de la protection des sols
- Élaboration de modèles de prise de position et de consultation pouvant servir de bases aux avis des cantons et aux éventuels avis communs du Cercle Sol
- Présentation à la CCE et aux services fédéraux des attentes et des besoins des cantons en matière d'exécution
- Soutien apporté à l'OFEV et à d'autres services fédéraux pour l'élaboration d'aides à l'exécution
- Entretien des contacts et échanges occasionnels avec les établissements de recherche, les hautes écoles/hautes écoles spécialisées, la Société suisse de pédologie (SSP) et d'autres acteurs

### 2 Membres

- Responsables de la protection des sols des cantons, de l'OFEV et de la Principauté du Liechtenstein
- Collaborateurs du réseau NABO

### 3 Organes

Idée directrice : chaque canton participe à un groupe spécialisé ou un groupe régional en plus de la réunion plénière et soutient ainsi le Cercle Sol.

#### 3.1 Réunion plénière – Cercle Sol CH

- Plateforme d'échange nationale
- Priorités
  - informations sur les activités des groupes régionaux et spécialisés, informations du comité, de l'OFEV et du réseau NABO
  - échange d'informations et d'expériences pratiques ; présentation de projets des cantons
  - discussions portant sur les problèmes actuels de la protection des sols
  - développement d'une conception commune des problèmes
  - formulation des attentes et des besoins, en particulier à l'intention de l'OFEV
  - coordination de l'élaboration de documents de référence communs servant d'aide à l'exécution (optimisation des ressources, harmonisation de l'exécution dans les cantons), soutien de l'OFEV et d'autres services fédéraux pour l'élaboration d'aides à l'exécution et uniformisation de la mise œuvre
  - transmission de questions ou de projets aux groupes régionaux et spécialisés ; institution de groupes de travail ad hoc pour des projets nationaux ou interrégionaux ou pour l'étude de questions d'exécution spécifiques (si nécessaire)

- Organisation
  - réunions au minimum une fois par an, voire plus fréquemment s'il s'agit de réagir à des thèmes d'actualité
  - réunions organisées à tour de rôle par les services cantonaux de la protection des sols (sur une base volontaire)
  - invitation ponctuelle d'experts
  - rédaction des procès-verbaux par le secrétariat
  - publication des procès-verbaux en français et en allemand (traduction par l'OFEV) ; publication de certains textes destinés au grand public également en italien

### 3.2 Comité

- Tâches
  - préparation et conduite des réunions plénières
  - entretien des contacts avec l'OFEV, la CCE, la SSP (et d'autres organes) pour les questions relevant de la protection des sols
  - coordination des flux d'information entre les groupes régionaux et spécialisés et l'OFEV
  - établissement d'une liste des dossiers (y compris leur état d'avancement) traités par les groupes régionaux et spécialisés
  - élaboration de modèles de prise de position et de consultation (avec contribution des cantons) qui servent de base aux avis des cantons ou de la CCE et élaboration des prises de position du Cercle Sol dans les cas sans controverse
  - attribution de tâches aux groupes régionaux et spécialisés lorsqu'aucune réunion plénière n'est prévue dans un délai suffisant ; institution de groupes de travail ad hoc pour des projets nationaux ou suprarégionaux ou pour l'étude de questions d'exécution spécifiques (si nécessaire)
  - contribution au travail législatif dans le domaine de la protection des sols
  - proposition de membres qui participent en tant qu'experts à des groupes de travail ou à des groupes spécialisés institués par la Confédération ou par des associations
  - définition des tâches du secrétariat et constitution de celui-ci
- Organisation
  - composition : un représentant par groupe régional et un représentant de l'OFEV
  - représentation des groupes spécialisés au besoin
  - engagement au sein du comité de deux ans minimum afin d'assurer une certaine constance
  - présidence (mandat de deux ans, qui peut être reconduit une seule fois)
  - rédaction des procès-verbaux et soutien administratif assurés par le secrétariat

### 3.3 Groupes régionaux

- Actuellement, il existe quatre groupes régionaux
  - Cercle Sol NWCH : AG, BE, BL, BS, LU, SO
  - Cercle Sol Ost : AR, AI, GL, GR, SG, SH, TG, ZH, Principauté du Lichtenstein
  - Cercle Sol RO : BE, FR, GE, JU, NE, TI, VD, VS
  - Cercle Sol Z-CH : LU, NW, OW, SZ, UR, ZG
- Contenus
  - information et discussion des problèmes d'exécution actuels
  - uniformisation supracantonale des pratiques en matière d'exécution
  - élaboration de bases d'exécution en concertation avec la réunion plénière et le comité afin d'assurer une coordination à l'échelon supérieur

- Organisation
  - définition de leur forme d'organisation par les groupes eux-mêmes
  - délégation d'un représentant pour siéger dans le comité
  - comptes-rendus lors de la réunion plénière

### 3.4 Groupes spécialisés

- Actuellement, il existe cinq groupes spécialisés
  - AGIR, protection chimique des sols
  - VBB, exécution Biologie du sol
  - ERFA Bodenfeuchtemessnetz (plateforme d'échange liée au réseau de mesure de l'humidité du sol)
  - Groupe de travail KABO (observation cantonale des sols)
  - VBphy (groupe technique pour la mise en œuvre de l'OSol : domaine atteintes physiques)
- Contenus
  - discussion des problèmes d'exécution actuels
  - élaboration de bases d'exécution en concertation avec l'assemblée générale et le comité ou sur mandat de ceux-ci
  - comptes-rendus lors de la réunion plénière
- Organisation
  - définition de leur forme d'organisation par les groupes eux-même
  - collaboration de personnes non-membres du Cercle Sol possible
  - nomination d'un interlocuteur du comité

### 3.5 Secrétariat

- Tâches
  - rédaction des procès-verbaux pour la réunion plénière et le comité
  - soutien administratif de la réunion plénière et du comité
- Organisation
  - poste à 10 %
  - subordination au comité

## 4 Communication

- KM Soil est la plateforme de communication du Cercle Sol ; son fonctionnement doit être assuré dans tous les cantons
- Les données de contact et les documents importants doivent figurer sur la page d'accueil de la CCE, sous Cercle Sol
- Le Cercle Sol ne gère pas de site Internet propre

## 5 Financement

- Secrétariat : financement par les membres
- Participation non rémunérée des membres aux différents organes dans le cadre de leur activité professionnelle
- Financement de projets au cas par cas, par les cantons, la CCE et/ou la Confédération
- Traduction des procès-verbaux (allemand/français) par l'OFEV